

Séance du samedi 4 juillet 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Armond, Amic, Alexandre Barard, Barbier, Chastenet, Doumer, Gervais, Lucien Hubert, Lourties, De Selves.

A la suite d'un échange d'observations entre M. M. le rapporteur général et le Président, et sur la proposition de ce dernier, la commission adopte l'amendement de M. Gasson Ménérier sur l'article de la loi de finances relatif au timbre des calendriers mobiles.

En ce qui concerne l'amendement sur le banderillage des cocons de vers à soie, la commission en vote la disjonction. On aura recours, s'il y a lieu, à un crédit spécial.

M. le Président informe la commission de la demande que lui adresse M. le ministre de la guerre d'être entendu lundi prochain sur le projet de transformation des uniformes de l'armée et sur la question des congés payés.

Cette demande est adoptée.

M. le Président invite M. Lourties à examiner un amendement de M. Lenoir

2

reprenant la proposition de M. Desjardins
demandant que les profits soient suspendus
le jour où, comme il arrive cette année, le
lundi se trouve placé entre le dimanche 1^{er}
juillet et le mardi 14, jour de la fête nationale.

M. Courtès propose à la commission
de maintenir sa jurisprudence à cet égard
et de l'autoriser à rédiger un rapport dans
ce sens.

Cette proposition est adoptée.

M. Doumer est chargé de faire un
bont de rapport tendant à l'adoption du
projet de loi portant ouverture au ministre des
affaires étrangères d'un crédit extraordinaire
de 400,000 fr. à l'occasion des voyages de M. le
Président de la République en Russie, en Suède,
en Danemark et en Norvège.

M. Gervais expose l'économie du
projet de loi relatif à l'établissement de postes
de télégraphie sans fil dans les établissements
français d'Océanie et en Nouvelle Calédonie
(œuvre Oscar II).

M. le rapporteur fait observer que ce
projet a été voté par la Chambre des députés
sans explications. Or, il est avisé que la
station qu'on veut créer sera insuffisante
dans cette région intertropicale constamment
soumise à des troubles atmosphériques. De
plus, le rapporteur de la Chambre des députés

considère lui-même que c'est une station
d'essai pour laquelle on ne dépense pas des
deux millions. Il a demandé à l'Administration
des renseignements qui ne lui ont pas encore
été fournis.

M. le Président propose à la commission
d'ajourner le dépôt du rapport jusqu'à ce que
M. Garvais ait reçu ces éclaircissements.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 2 heures $\frac{1}{2}$.
